

Déclaration de succession (Formulaire 11277, 12322 et 12321)

Accéder au Formulaire – Cerfa 11277, 12322 et 12321

Formulaires disponibles uniquement en français

La succession d'une personne s'ouvre à son décès.

Si vous acceptez la succession, le dépôt d'une déclaration est**obligatoire**.

Il faut utiliser le formulaire 2705-SD (cerfa n°11277).

Vous avez aussi accès aux documents suivants :

Feuille de suite n° 2705-S-SD

Notice n° 2705-NOT-SD (cerfa n°50916)

Déclaration partielle de succession Assurance vie (formulaire 2705-A-SD, cerfa n°12321) et sa notice.

À noter

Vous êtes dispensé de déclaration de succession dans certains cas.



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00